

Des clauses impersonnelles aux constituants phrastiques: quelques axes de grammaticalisation

Marie-José BÉGUELIN

Universités de Neuchâtel et de Fribourg

Dans cette brève étude, je m'interrogerai sur la destinée de certaines constructions impersonnelles (désormais : *CI*) qui font l'objet en français d'une lexicalisation ou d'un figement. Le cas est plus fréquent qu'il n'y paraît : par exemple, un énoncé comme *n'empêche qu'il y avait n'importe qui* contient trois CI plus anciennes (*n'empêche*, *il y avait* et *n'importe*), dont chacune a subi une spécialisation grammaticale bien particulière. Le problème de la structure actancielle sous-jacente aux CI sera donc abordé ici de manière indirecte, par le biais des évolutions diachroniques qui les affectent jusqu'à entraîner, le cas échéant, d'intéressantes réorganisations du matériau syntaxique des clauses¹.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il convient de rappeler que la notion de CI est relativement mal délimitée, et recouvre des phénomènes de nature hétérogène². Dans le cas du français, on a coutume de regrouper sous cette bannière des propositions où le verbe est accompagné d'un *il* (ou d'un élément zéro) «neutre», dont la propriété est d'être non référentiel et sémantiquement vide (*il/Ø faut finir demain*)³. Dans une vision élargie⁴, on y inclut également des constructions ayant pour sujet un *ce* ou un *ça* à référé-

¹ Nous appelons du nom de *clause* les unités syntaxiquement connexes de rang maximal. Cf. Berrendonner et Reichler-Béguelin 1989.

² Gaatone 1991.

³ Après d'autres, Creissels 1991, Berrendonner 1993, montrent toutefois que les prétendus «pronoms clitics sujets» du français sont à considérer comme des indices personnels préfixés, en relation d'accord avec un SN occupant la fonction sujet; ce SN peut être exprimé ou seulement accessible contextuellement.

⁴ P. ex. Maillard 1985.

rence vague, et qui sont à la source, en français moderne, de CI «néologiques» (*ça barde, ça craint, ça l'embête de prendre l'avion*, cf. *infra* sous II, AXE 1). Des contraintes syntaxiques diverses s'exercent toutefois, selon les cas, sur la séquence du verbe : celle-ci peut être obligatoire ou interdite (*il arrive du monde* vs **il arrive*¹; mais *ça arrivait de partout* vs **ça arrivait des gens de partout*); elle peut aussi être phrastique ou non phrastique (*il suffit qu'il soit d'accord* vs *il manque un tournevis*). Par ailleurs, les impersonnels «lexicaux» (*il vente, il faut, ça barde* etc.) se comportent autrement que les impersonnels occasionnels : ceux-ci connaissent des emplois personnels en parallèle (*il arrive des gens* vs *des gens arrivent*), avec un rendement différent sur le plan de la thématisation. Berrendonner (1991) a montré que les CI comportant une séquence sont sujettes à métanalyse, c'est-à-dire à un conflit de grammaires : des indices divergents indiquent en effet que ces structures sont traitées par les sujets francophones tantôt comme des variantes de phrases à sujet inversé (cf. les accords régressifs fréquents, quoique censurés par la norme, du genre *ils ne restent que quelques personnes*), tantôt comme de véritables constructions asubjectales suivies d'un complément (cf. les pronominalisations de la séquence à l'accusatif : *il me le reste à faire; la poésie qu'il s'en dégage*²). L'incertitude qui pèse sur un certain nombre de CI, dont les grammairiens se demandent périodiquement si elles sont ou non réellement dépourvues de sujet, ne relève donc pas seulement d'un débat entre points de vue théoriques antagonistes : elle semble trouver ses fondements dans le système linguistique lui-même.

Les CI dont l'évolution sera étudiée ci-dessous sont en majorité de type occasionnel. Parmi les phénomènes de lexicalisation qui les affectent, je m'intéresserai en particulier à ceux qui comportent des incidences syntaxiques, susceptibles de déboucher sur des changements de partie du discours. Dans l'espace qui m'est imparti, il s'agira essentiellement :

- I. de rappeler un certain nombre de critères de figement;
- II. de dégager un certain nombre d'axes de grammaticalisation, pour l'illustration desquels j'exploiterai à chaque fois quelques exemples privilégiés.

¹ *Il arrive* n'est grammatical qu'en emploi personnel.

² Voir Berrendonner 1991: 125 et 129, et ici même.

I. DU SV LIBREMENT CONSTRUIT à LA LOCUTION : INDICES DE FIGEMENT

La lexicalisation des expressions impersonnelles se reconnaît notamment à un certain nombre d'indices qui touchent au lexique, à la morpho-syntaxe, ou encore à certaines servitudes combinatoires. Sont en l'occurrence pertinents les indices suivants :

(1) Présence d'archaïsmes lexicaux ou syntaxiques :

peu me chaut
tant s'en faut

(2) Existence de variantes morphologiques signalant une démotivation :

<i>peut-être</i>	[ptet]
<i>s'il te plaît, s'il vous plaît</i>	[sitplɛ], [siuplɛ]
<i>n'est-ce pas</i>	[spa], [pa]

(3) Tendance à l'invariabilité temporelle.

A la différence de *il (me) semble*, qui se conjugue librement, *ce me semble* n'apparaît plus qu'au présent (3a); quant à *n'importe quel*, il échappe à la concordance des temps (à la différence, par exemple, de *qu'importe*) et son emploi à l'imparfait fait aujourd'hui figure d'archaïsme (3b) :

(3a) *il (me) semble, (me) semble-t-il*
il (me) semblait, (me) semblait-il
il (m') a semblé, (m') a-t-il semblé

Mais :

ce me semble / ?ce me semblait / ?ce m'a-t-il semblé

(3b) *mais qu'importait à Daniel?* (Mauriac < Goosse-Grevisse § 234)
un livre, n'importait quel (Rousseau < TLF)

(4) Restriction sur les modalités.

Ici encore, *ce me semble* refuse les modalités négative et interrogative, qu'admet sans problème *il (me) semble* (4a); quant à *(il/ça) n'empêche*, il n'existe pas, en tant que verbe impersonnel, à la forme positive (4b) :

- (4a) *il te semble* *il ne t'a pas semblé*
 te semble-t-il ? *ne t'a-t-il pas semblé?*

Mais :

ce me semble
 ? ce ne me semble pas *? me semble-ce, etc.*

- (4b) *n'empêche, il n'empêche, ça n'empêche*
 ? empêche, il empêche, ça empêche (les formes positives existent, mais
 ne sont pas impersonnelles)

(5) Restriction sur la forme de la négation :

On peut dire sans difficulté : *ça empêche pas*
 Mais non : *? empêche pas, ? il empêche pas*

(6) Tendance au figement des arguments pronominaux¹ :

- (6a) *il me / nous / te / vous/ lui / leur semble*
 à ce qu'il me / nous / te / vous/ lui / leur semble

Mais :

ce me / nous semble vs ? ce te / vous/ lui / leur semble

- (6b) *S'il vous plaît, dessine-moi un mouton.*

(7) Difficulté d'ajouter des compléments régis :

me semble-t-il de nouveau, une fois de plus...

Mais :

? ce me semble de nouveau, une fois de plus
 ? s'il te plaît demain

¹ On peut se reporter, à ce propos, aux comptages du TLF relatifs aux emplois impersonnels de *sembler*.

II. LES AXES DE GRAMMATICALISATION

Après avoir répertorié les indices du figement, portons l'accent sur ses causes et ses conséquences linguistiques : il existe en effet des changements «en amont», qui vont du SV personnel au SV impersonnel¹, et d'autres «en aval», qui transforment une CI en locution figée. Les phénomènes de grammaticalisation en cause se situent à plusieurs niveaux d'analyse, selon qu'ils concernent la désémantisation du pronom sujet, le changement de statut syntaxique du nucleus verbal, ou encore celui de la clause impersonnelle dans son ensemble. Les axes de grammaticalisation suivants seront envisagés :

- AXE 1 : - du pronom référentiel ou *pointeur* au pronom vide;
- AXE 2 : - du recteur fort au recteur faible;
- AXE 3 : - du recteur faible au constituant micro-syntaxique;
- AXE 4 : - du V constructeur au V de dispositif²;
- AXE 5 : - de la clause autonome au constituant micro-syntaxique.

Il va de soi qu'une expression quelconque peut être engagée simultanément dans plusieurs types d'évolution; en outre, elle peut donner lieu, en synchronie, à des emplois relevant de plusieurs des stades qui caractérisent un axe de développement donné.

AXE 1 : DU PRONOM RÉFÉRENTIEL, OU *POINTEUR*, AU PRONOM VIDE

Un premier axe de grammaticalisation est à la source même de la création d'emplois impersonnels ou asubjectifs (Creissels 1991) pour de nombreux verbes connaissant par ailleurs, en synchronie, des emplois personnels ou subjectifs, «présupposant un sujet nominal ou assimilé» (Maillard 1985 : 64). L'émergence de l'emploi impersonnel s'appuie sur les situations relativement fréquentes où un sujet pronominal à statut d'anaphorique-déictique libre, ou de *pointeur*, tend à perdre sa fonction référentielle.

Le phénomène est actuellement observable pour *ce* et *ça*, qui

¹ Le cas inverse est attesté également, soit par emploi métaphorique d'impersonnels lexicaux (*les coups pleuvent*) soit à la suite de reconfigurations de la valence verbale. Chocheyras (1985, p. 35 sqq.) examine ainsi comment on en est venu à dire «je me souviens» (usuel seulement à partir du XVI^e siècle) par analogie avec «je me rappelle», alors que l'usage plus ancien est «il me souvient».

² Je me sers ici de la terminologie de C. Blanche-Benveniste et du GARS (Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe).

connaissent à la fois des emplois référentiels et des emplois «impersonnels», avec une frange notable de cas équivoques.

(8) *le vestiaire / c'est l'ant(re) quoi * (oral SLF, Herrero)

(9) *vous dites à un moment donné / c'(est) très joli comme phrase / vous dites | mon regard devint o- ovale * (oral SLF, Herrero)

(10) *Il est parti, c'est évident, contre la volonté de sa famille* (< Goosse-Grevisse § 371)

(11) *Les trois aînés sont morts d'une maladie qu'ils avaient dans les os... Le dernier faisait mine de bien s'élever, mais depuis quelques mois, ça le tenait dans la hanche comme les autres.* (Daudet < Sandfeld 1965 : 295)

Ainsi, (8) et (9) s'interprètent assez banalement comme des emplois ana- ou cataphoriques du pronom démonstratif; et (10) est cité par Goosse-Grevisse pour appuyer l'idée que la phrase, ou une partie de la phrase, où est insérée une incidente impersonnelle est parfois «représentée» dans l'incidente, ce qui revient à dire que le pronom y est encore ressenti comme doté de fonction référentielle. Quant à (11), il est expliqué par Sandfeld comme un cas où l'«antécédent» de *ça* est vague, d'où une tendance à l'interpréter de manière indéfinie, indéterminée : *quelque chose le tenait*. Ailleurs, la déréférentialisation de *ça* prend appui sur des phénomènes de référence déictique floue : *ça pique, ça enfle, ça gratte, ça fait mal, ça souffle...*¹ Certes, dans toutes ces expressions, *ça* peut rester occasionnellement candidat à un statut référentiel : pour Corblin 1991, il assure une «référence indistincte». Mais les exemples suivants montrent comment un processus d'abstraction progressive du contexte peut aboutir à une véritable «impersonnalisation» de la construction verbale concernée :

(12) *quand tu as le ballon dans les mains // | i(ls) sont quinze en face / i(ls) ont tous les droits / quand même-- le r- le choc va être très dur -- féroce-- rude -- ça va faire mal* (oral SLF, Herrero)

(13) *ah je dis moi fini ou pas fini j'ai trois semaines de congés il faut que je les pose moi c'était pour pêcher le saumon je pêche le saumon + ça avait ça s'était arrêté de pleuvoir et puis l'eau commençait à peine à baisser ça ça pêchait tout juste bon* (oral GARS, Mon premier saumon 7-8)

¹ Voir les exemples relevés par Maillard 1985, Riegel *et al.*², 1996, p. 451: *ça bouchonne, ça cartonne, ça baigne, ça craint, ça dégage...*

(14) *de l'autre côté de l'Allier il y avait au moins soixante mètres faut y arriver + oh la la alors bon j'essayais tant bien que mal d'y jeter mon truc/ mais dis donc XXX / ça faisait loin+ et puis mon père me dit euh ton truc ça va pas il y a un plomb devant il y a le Devon derrière ça gaze pas + il faut que tu mettes quelque chose de compact pour que ça parte bien* (oral GARS, Mon premier saumon 10)

Dans (12), la compréhension spontanée de *ça va faire mal* n'est pas forcément de type anaphorique, du genre *le choc va faire mal*. L'expression donne déjà lieu à une interprétation impersonnelle, où elle est traitée comme une prédication dépourvue de terme initial : *il va y avoir des coups*. Le cas est plus net encore dans (13), où *ça pêchait tout juste* s'interprète «asubjectivement» : *la pêche était tout juste possible*, avec une valeur proche de celle d'un passif impersonnel latin¹. La référence vague, non individuée, assurée par *ça* dans (14) a donc pour ultime conséquence d'oblitérer, au plan sémantique, la place d'actant-agent du procès, alors même que l'argument-sujet reste présent au plan syntaxique.

La déréférentialisation mise en lumière ci-dessus n'est pas uniquement propre à la position sujet : elle s'observe dans une série de locutions comprenant des pronoms régimes à référence vague, ou qui ont perdu toute fonction référentielle (Creissels 1991 : 56; Reichler-Béguelin 1997) :

(15) *on ne me la fait pas, il faut s'y prendre assez tôt, elle ne s'en fait pas*

Le phénomène en cause dans cette série d'exemples est fort instructif. Il montre que le problème de l'identification d'un référent précis et dénommable, auquel la sémantique référentielle confère une importance centrale, n'est pas le premier souci des sujets parlants. Risquons-nous à corréliser cette observation avec la problématique du sujet, telle qu'elle est soulevée dans le présent volume. Victimes d'un préjugé logiciste dans l'analyse des pratiques langagières, les linguistes ont sans doute été trop vite enclins à penser que tout prédicat exige un sujet (cf. Sériot, ici même), et d'autre part que, pour la réussite d'une interaction verbale donnée, ce sujet doit forcément être identifiable par le destinataire sous forme distincte, individuée, et verbalement paraphrasable (ce raisonnement valant, *mutatis mutandis*, pour les autres actants du procès). Or les évolutions grammaticales dont témoignent (12)-(15) sont là pour prouver que dans la communication ordinaire, les sujets parlants se satisfont couramment d'actants vagues et de procès sans origine.

A l'époque médiévale, le pronom clitique *il* a connu une évolution

¹ Dans le même document, on trouve aussi l'expression «c'était pas pêchable».

comparable, quoique non identique en tout point à celle qui est actuellement observable pour *ce/ça* (les aspects historiques de la question sont exposés chez Maillard 1985). Certains linguistes comme Sandfeld 1965 : 57 ont soutenu l'idée que «Dans la langue écrite, *il* neutre peut représenter ce qui précède au lieu de *cela*». Sandfeld oppose ainsi les deux exemples suivants, où seul le second serait dépourvu d'«antécédent» précis.

(16) *Je suis très gaie... — Bon, il n'y paraît pas* (Gyp < Sandfeld 1965 : 58)

(17) *Mon indisposition lui semble sans gravité -- Quelques jours de repos et il n'y paraîtra plus* (Bourget < Sandfeld 1965 : 58)

On peut mettre en doute le bien-fondé d'une telle interprétation. En français moderne, le pronom sujet *il* ne sert plus, du moins de façon vivante, à rappeler un contenu propositionnel; et dans (16), il n'a vraisemblablement plus le statut d'un représentant, malgré les velléités de remotivation dont témoignent ceux qui soutiennent que dans *il suffit, il est vrai*, «*il* est mis pour *cela*». En effet, il faut être conscient que quand l'évolution du pointeur au pronom vide est à son terme, la mise en relation de la clause impersonnelle avec les informations contextuelles va se faire tout de même, mais par des voies extralinguistiques, sans que le *il* «neutre» ait -sous peine d'anachronisme- à être considéré comme doté d'une valeur référentielle. L'évolution du pointeur au pronom vide est en revanche clairement inachevée dans des exemples comme (10), (11), (12), (14) *supra*, dont les pronoms démonstratifs sont équivoques à cet égard.

Comme l'a montré M. Maillard (1985), la grammaticalisation du *il* en tant qu'impersonnel a entraîné un renouvellement formel dans l'emploi du pronom référentiel non individué (*il* Vimps. -> *ça* Vps.), ultérieurement suivi d'une nouvelle perte de fonction référentielle (*ça* Vps. -> *ça* Vimps.), illustrée plus haut à propos des exemples (11)-(14). Suite à ce phénomène à caractère cyclique, il est intéressant de relever la coexistence en synchronie de doublets ou de triplets :

(18) *suffit / il suffit / ça suffit*
ce me semble / il me semble
n'empêche/ il n'empêche/ ça n'empêche (pas)

Je cite ici les formes en emploi absolu, en tant que «mots-phrases» ou «locutions-phrases» comme on dit parfois. Mais les variantes d'un même verbe impersonnel peuvent différer plus ou moins notablement par le sens, les possibilités combinatoires et les connotations véhiculées d'un

point de vue sociolinguistique. Sur de tels exemples, il y aurait une étude fine à faire pour savoir où se situent, à proprement parler, et comment se structurent les faits de variation.

AXE 2 : DU STATUT DE RECTEUR FORT À CELUI DE RECTEUR FAIBLE

Un deuxième axe de grammaticalisation concerne les préfixes impersonnels aptes à régir une *que-P* et notamment ceux qui jouent le rôle de modalisateurs, au même titre que les verbes personnels *je crois, je pense, ...* Par rapport à ceux-ci, les impersonnels ont toutefois la particularité, importante d'un point de vue pragmatique, de permettre d'éluder au besoin toute mention de l'énonciateur (cf. *il semble, il paraît vraisemblable que...* vs *il me semble, il me paraît vraisemblable que...*)

Au chapitre VIII de la *Logique* de Port-Royal, on trouve exprimée l'idée que dans «je soutiens que la terre est ronde», *je soutiens* «n'est qu'une proposition incidente, qui doit faire partie de quelque chose dans la proposition principale». En effet, les auteurs font observer que la valeur d'assertion de la proposition *la terre est ronde* n'est nullement modifiée par l'ajout de *je soutiens*, qui ne fait que redonder sur l'affirmation exprimée par la proposition simple : il y a donc ici, en quelque sorte, inversion de la hiérarchie logique entre ce que la grammaire traditionnelle appelle la *principale* et la *subordonnée*. Pour les auteurs de la *Logique*, la même situation vaut pour *je nie, il est vrai, il n'est pas vrai*, mais on pourrait ajouter à leur liste d'autres CI qui, d'un point de vue sémantico-logique, jouent le rôle de préfixes modaux (p. ex. *il est certain que, il est sûr que*), et qui ont en parallèle des expressions comprenant comme premier élément un «mot-phrase»¹.

Dans deux articles intitulés «Examen de la notion de subordination» (1983) et «Constructions verbales 'en incise' et rection faible des verbes» (1989), Blanche-Benveniste s'est penchée en détail sur la question de la rection verbale. Réexaminant le concept de subordination qui, à ses yeux, se révèle trop pauvre et inapte à recouvrir toutes les relations syntaxiques qui peuvent exister entre deux constructions verbales, elle pose des critères en petit nombre qui permettent de distinguer entre ce qu'elle appelle de vraies subordinations et des subordinations apparentes, ainsi dans ces deux emplois du verbe *croire* :

(19) *Ces gens croient que la terre est plate.* (= accorder sa croyance)

Je crois qu'il pleut (= il me semble bien, sens appréciatif; Blanche-Benveniste 1983 : 88-89)

¹ Cf. Goosse-Grevisse § 1067 : *certainement que, sûrement que, bien sûr que*).

Ils le croient.

?Je le crois.

Le second emploi de croire, au sens de *il me semble bien*, admet mal la proportionnalité entre le second verbe (*il pleut*) et un pronom; en d'autres termes, il n'y a pas d'équivalence entre *Je crois qu'il pleut* au sens appréciatif et *Je le crois*. Cela indique qu'en pareil emploi, *je crois* ne subordonne pas vraiment le second verbe. D'autre part, *croire*₂ n'est pas libre de sa conjugaison (*?croyons qu'il pleut*) et ne reçoit pas de complément de rection (*Je crois sans peine qu'il pleut* renverrait au premier sens de croire : «accorder sa croyance»). Le sens appréciatif, en revanche, est seul compatible avec des emplois en incise comme (20), et ne se caractérise donc pas purement par la négative :

(20) *Il pleut, je crois / à ce que je crois*

Pour ma part, je serais portée à voir dans cette opposition entre «verbe constructeur» et «verbe de modalité» la conséquence proprement linguistique du phénomène que Port-Royal décrivait, au seul niveau des propriétés assertives de l'énoncé, comme un cas où la hiérarchie entre V principal et V syntaxiquement subordonné se trouve inversée au plan sémantico-logique.

Or, il est manifeste que les CI à valeur modalisatrice, qui figurent d'ailleurs en bonne place dans les inventaires de Blanche-Benveniste, ont vocation au statut de «recteurs faibles». Ainsi, *il paraît, il semble* ont même comportement que *je crois* pour ce qui est du critère de l'incise et de la non équivalence de la tournure avec pronom régime :

(21) *il paraît qu'on a droit au dictionnaire*
on a droit au dictionnaire, il paraît/paraît-il

il semble qu'on on a droit au dictionnaire
on a droit au dictionnaire, il semble/semble-t-il

? il le semble, il le paraît; ? il semble cela, il paraît cela

Certes, les exemples ci-dessus peuvent diverger sur d'autres plans, par exemple l'usage du mode : alors que *il paraît* n'est plus en français moderne que recteur faible, *il semble* fonctionne aussi comme recteur fort, du moins si l'on admet avec Blanche-Benveniste que le verbe au subjonctif signale forcément un cas de subordination :

(22) *il semble qu'on puisse utiliser le dictionnaire*

D'autre part, ces deux verbes à première vue proches sémantiquement ne se comportent pas de la même manière du point de vue des modalités (cf. plus haut) : *il ne paraît pas* est inattesté, alors que *il ne semble pas* s'emploie sans problème (il faut peut-être y voir alors un recteur fort).

Voici un autre exemple de CI ravalée au rang de recteur faible :

(23) *ça n'empêche qu'on pouvait poser des questions*

(< Blanche-Benveniste 1989 : 62)

on pouvait poser des questions, ça n'empêche

? ça ne l'empêche

ça n'empêche pas cela (possible, mais sans équivalence)

Alors qu'il fonctionne comme recteur faible sous sa forme impersonnelle, *ne pas empêcher* peut aussi avoir, comme le montre d'ailleurs l'exemple (23) dans une interprétation référentielle de *ça*, un statut de recteur fort.

Pour d'autres CI, on peut soupçonner au moins un début d'évolution vers la rection faible :

(24) *il / ça va sans dire qu'on on a droit au dictionnaire*

on a droit au dictionnaire, il/ça va sans dire

(avec intonation d'incise sur la seconde clause)

? il/ça va sans le dire

AXE 3 : DU RECTEUR FAIBLE AU CONSTITUANT MICRO-SYNTAXIQUE

Le statut de recteur faible de certaines CI peut aller jusqu'à entraîner un changement de catégorie syntaxique du préfixe impersonnel. Ainsi en est-il pour *ça n'empêche pas que*, et plus nettement encore (*il*) *n'empêche que* construits avec l'indicatif ou le conditionnel : le TLF n'y voit plus aucune valeur verbale, et les traite explicitement comme des locutions conjonctives à valeur oppositive-concessive, avec le sens de *néanmoins, pourtant* :

(25) *Le grand maître-nageur! N'empêche qu'hier soir, il n'a jamais osé traverser la rivière.* (Martin du Gard < TLF)

Cette dernière interprétation suppose une restructuration fondamentale de la structure de la clause, *n'empêche que* cessant tout à fait d'être resenti comme un nucleus verbal pour accéder au rang de connecteur argumentatif (cf. aussi le cas de *toujours est-il que*).

AXE 4 : DU V CONSTRUCTEUR AU V DE DISPOSITIF

Afin d'illustrer ce nouvel axe de grammaticalisation, je me servirai du cas de *il y a* (étudié par Jeanjean 1979). Outre l'emploi «temporel» qui sera illustré plus bas sous (40), le verbe *il y a* connaît en effet deux usages remarquables, l'un (I) où il est V constructeur, en valeur de «présentatif» à valeur locative ou existentielle...

- (26) *il y a des cigognes noires* (Riegel et al. : 455)
il y a un livre que je connais (Blanche-Benveniste 1983 : 96)
il y a ceci

... et l'autre (II) où il n'est pas constructeur, mais sert à installer un type particulier de dispositif syntaxique. Ce dispositif permet l'extraposition d'un sujet, ou, plus librement, de n'importe quel autre constituant s'il est combiné à l'opérateur de restriction (*ne*)... *que*¹ :

- (27) *il y a des garçons qui sont partis* (Jeanjean 1979 : 129)
allez dépêche-toi y a une surprise qui nous attend (ibid. 131)
il y a quelqu'un qui n'est pas là (Blanche-Benveniste 1983 : 96)
- (28) *y a qu'à lui que je pense*
y a qu'ici qu'on se réunit (Jeanjean 1979 : 133)

La différence de valeur entre les deux acceptions a pour effet remarquable que la prédication simultanée de *il y a x* au sens II et *il n'y a pas x* au sens I ne produit pas d'effet de contradiction :

- (29) *il y a quand même des livres qu'il n'y a pas dans ta bibliothèque*
 (oral < Blanche-Benveniste 1983 : 97)

Le problème serait ici de caractériser le type de filiation qui existe entre la structure *il y a + SN Prel.* (sens I) et le dispositif d'extraposition *il y a ... qui/que* (sens II), et de localiser avec précision le «point de bascule» entre deux.

¹ Voir à ce propos Jeanjean 1979, mais la situation a peut-être évolué depuis la date de son étude: *il y a à ma mère que j'ai parlé*, qu'elle donne comme agrammatical, ne me paraît guère choquant (du moins avec une intonation d'incise sur *que j'ai parlé*).

(30) *Il y a le facteur qui veut vous parler.* (Riegel et al. : 455)

La question est délicate. On peut en effet relever la polysémie d'une séquence comme (30), interprétable de plusieurs manières en fonction de l'état de l'information partagée, et en fonction de critères intonatifs. Au sens I de *il y a*, la relative de (30) peut être reçue comme sémantiquement restrictive et intégrée au SN (<dans le séjour> *il y a celui des facteurs qui veut vous parler* = IA); mais il est aussi possible de comprendre cette relative comme une enchaînante, ayant un statut de clause à part entière (<dans le séjour> *il y a le facteur, lequel veut vous parler* = IB). Au sens II en revanche, (30) n'est plus reçu que comme une organisation particulière d'un contenu propositionnel *le facteur veut vous parler* : d'une part, le préfixe *il y a* n'a plus de valeur locative concrète, d'autre part la séquence *qui veut vous parler* cesse d'y être interprétée comme une relative, ce que révèle l'absence de flexion casuelle du *que* dans les exemples (28) (cf. le cas de *c'est... qui, c'est... que* : Rouget & Salze 1986). Sur la base d'un vaste corpus, il conviendrait à mon sens d'examiner si l'émergence du verbe de dispositif ne résulte pas, en fait, d'une interprétation devenue «monoclausale» d'emplois du type IB.

AXE 5 : DE LA CLAUSE AUTONOME AU CONSTITUANT MICRO-SYNTAXIQUE

Les phénomènes de lexicalisation affectent parfois non seulement le préfixe, mais la clause impersonnelle toute entière : par exemple, dans le cas de *s'il vous plaît, n'est-ce pas, soit*, qui, de clauses verbales à part entière, se sont mis à fonctionner comme des marqueurs de rites conversationnels ou comme des adverbes d'affirmation. Une évolution remarquable du statut de clause vers celui d'adverbe, susceptible de fonctionner à plusieurs rangs de la structure, est fournie par *peut-être*, attesté en 1120 avec un pronom démonstratif (*put cel estre*), puis sous les formes *puet estre* (1160), et enfin *peut-estre* au début du XVe siècle. Dès la fin du XIIe siècle, cette ancienne clause impersonnelle a dégénéré en adverbe de modalité, sans avoir perdu, toutefois, la possibilité d'être utilisée en isolation en tant que «mot-phrase». *Peut-être* partage dès lors certaines propriétés distributionnelles avec *bien sûr, sans doute, vraisemblablement, heureusement*. On répertorie les emplois suivants (pour plus de détails, voir le TLF, s. v.) :

(31) *Je ne sais pas. Peut-être.*
il m'écrit peut-être
peut-être a-t-elle oublié le rendez-vous
peut-être un problème va se poser un très gros problème

(oral < Jeanjean 1986, p. 90)

Un mal peut-être bénin, peut-être mortel (Bremond < TLF)

La séquence concurrente *peut-être que P* signale clairement, quant à elle, un ancien emploi de *peut-être* en recteur faible, tombé au rang de modalisateur et relevant de l'Axe 2 *supra* :

(32) *Peut-être qu'il m'écrit* (Colette)

Un second exemple intéressant est fourni par la dérive syntaxique des expressions impersonnelles comportant *n'importe*. Dans les exemples (33)-(35) ci-dessous, *n'importe* + interrogative indirecte, complète ou elliptique, a clairement un statut clausal. Comme notre actuel *peu importe* + interrogative indirecte, il fonctionne au même rang que les autres clauses avoisinantes appartenant à la même période, par rapport auxquelles il peut, tout au plus, avoir le statut d'une incidente.

(33) *N'importe de quel côté vient le vent, il est nécessaire d'en avoir pour contenir les voiles.* (Crèvecoeur < TLF)

(34) *Il ne sera jamais qu'un courtisan, n'importe de qui, pourvu que ce soit un puissant du jour* (Chateaubriand < Goosse-Grevisse § 373)

(35) *S'il y a des primeurs, tu les achèteras, n'importe à quel prix* (Erckmann-Chatrian < TLF)

Le cas est plus ambigu dans les exemples suivants, qui présentent des contextes où le changement d'interprétation de la locution a déjà pu avoir lieu :

(36) *Et Stephen répondit n'importe quoi (...)* (Karr < TLF)

(37) *Pour entreprendre n'importe quoi, il faut de l'argent.* (Flaubert < Goosse-Grevisse § 373)

(36a) *Et Stephen répondit Ø, n'importe quoi*

D'abord clause autonome, dans l'interprétation illustrée par (36a), *n'importe quoi* se met à occuper une position de constituant intra-clausal dès le moment où il supprime un élément zéro dans la première clause. L'entérinement de cette espèce de raccourci syntagmatique est prouvé quand l'ancienne clause en *n'importe...* se met à fonctionner comme SN en position sujet (38) ou comme régime d'une préposition : (39) et (40), comparer

(33-35).

(38) *N'importe qui te l'aurait pris.* (Mauriac < TLF)

(39) *Il fait semblant de s'occuper à n'importe quoi.* (Mirbeau < TLF)

(40) *par n'importe quels moyens* (Flaubert < TLF)

Les exemples, rares jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle, où la préposition précède toute l'expression attestent véritablement que *n'importe* n'est plus ressenti comme verbe. Du point de vue catégoriel, les grammaires traitent dès lors les formes composées du type *n'importe où* etc. comme des locutions adverbiales, des pronoms ou des déterminants. Un même changement affecte en l'occurrence les clauses personnelles *Dieu sait, je ne sais, on ne sait*.

Un autre phénomène, plus discret sans doute, de changement de rang syntaxique concerne *il y a, ça fait* lorsqu'ils sont construits avec une séquence indiquant un laps de temps :

(41) *Il est parti il y a deux minutes.* (Riegel et al. 447)

Il est parti ça fait deux minutes.

(41a) *Il est parti Ø, ça fait deux minutes.*

Au départ, ces séquences constituent vraisemblablement des périodes bi-clausales où la seconde clause produit, par rapport à la première, un effet d'épexégèse : elle vient, après-coup, en gloser un complément zéro. Cependant, cette seconde clause tend à intégrer la rection verbale de la première, au titre de complément circonstanciel, par un phénomène analogue à celui qui a été décrit plus haut à propos de (36), et avec, sans doute, une contrepartie prosodique : à l'arrivée, l'énoncé est intonativement lié. Il en résulte qu'en pareil emploi, *il y a* est assez souvent traité dans les grammaires comme une préposition. On peut rapprocher le cas de *c'est-à-dire*, dont l'emploi comme connecteur de reformulation trouve également sa source dans une réduction de couples de clauses en clause simple : la seconde clause finit par pouvoir jouer le rôle d'une simple apposition à statut micro-syntaxique¹ :

(42) *J'ajoute le reste, c'est-à-dire trois francs* (Robert méthodique)

¹ Quant à *c'est-à-dire que*, il relève, comme *peut-être que*, de la rection faible (cf. Axe II).

Pour conclure tout provisoirement cette étude, insistons une fois encore sur l'ampleur des évolutions diachroniques qui affectent les CI : ces évolutions sont révélatrices de leurs particularités sémantiques et combinatoires, ainsi que de leurs fonctions pragmatiques essentielles. Il est cependant remarquable de constater que les dérives grammaticales subies par les CI sont aussi liées au changement de rang de structures initialement biclausales, lesquelles tendent régulièrement à constituer une clause unique. C'est d'ailleurs à un phénomène de ce genre que l'on peut imputer l'impersonnalisation de *ça* dans des tournures à séquence verbale comme *ça m'étonnerait qu'il vienne* (Corblin 1991 : 146). Cessant d'être systématiquement ressenties comme des «disloquées» avec un *ça* cataphorique, ces tournures remplacent, dans la langue de tous les jours actuelle, la CI avec *il* (*il m'étonnerait qu'il vienne*).

© Marie-José Béguelin

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARNAULD A. & P. NICOLE (1981) (1ère éd. 1662) : *La logique ou l'art de penser*, Paris : Vrin.
- BERRENDONNER A. (1991) : «Variations sur l'impersonnel», in MAILLARD M. éd., p. 125-131.
- BERRENDONNER A. (1993) : «Sujets zéro», in KAROLAK S. & T. MURYN (éds), *Complétude et incomplétude dans les langues romanes et slaves. Actes du 6e Colloque international de Linguistique romane et slave* (Cracovie, 29 sept.-3 oct. 1991), Cracovie, 1993, 17-43.
- BERRENDONNER A. & M.-J. [REICHLER-]BÉGUELIN (1989) : «Décalages. Les niveaux de l'analyse linguistique», *Langue française* 81, p. 110-135.
- BLANCHE-BENVENISTE C. (1983) : «Examen de la notion de subordination», *Recherches sur le français parlé* 4, p. 71-115.
- (1989) : «Constructions verbales 'en incise' et rection faible des verbes», *Recherches sur le français parlé* 9, 53-74.
- CHOCHEYRAS J. et al. (1985) : *Autour de l'impersonnel*, Université de Grenoble, ELLUG.
- CORBLIN F. (1991) : «Sujet impersonnel et sujet indistinct», in MAILLARD M. (éd.), p. 139-150.

- CREISSELS D. (1991) : «Approche des constructions asubjectales, improprement désignées comme 'impersonnelles'», in MAILLARD M. (éd.), p. 47-57.
- GAATONE D. (1991) : «Il y a impersonnel et impersonnel : sur les contraintes et les finalités de la construction impersonnelle», in MAILLARD M. (éd.), p. 133-138.
- GOOSSE-GREVISSE = GREVISSE M. : *Le bon usage*, 13e éd. refondue par A. GOOSSE, Paris-Gembloux, Duculot.
- JEANJEAN C. (1979) : «Soit y avait le poisson soit y avait ce rôti farci; étude de la construction il y a dans la syntaxe du français», *Recherches sur le français parlé* 2, p. 121-162.
- MAILLARD M. (1985) : «L'impersonnel français de *il à ça*», in CHOCHÉYRAS J. *et al.*, p. 63-118.
- MAILLARD M. (éd.) (1991) : *L'impersonnel. Mécanismes linguistiques et fonctionnements littéraires*, Grenoble, Ceditel.
- SANDFELD KR. (1965) : *Syntaxe du français contemporain. I. Les pronoms*, Paris : Champion.
- [REICHLER-]BÉGUELIN M.-J. (1997) : «Stratégies référentielles et variation», in *Langue française* 115, p. 101-110.
- RIEGEL M. *et al.*, (1996) : *Grammaire méthodique du français*, 2e éd., Paris : P.U.F.
- ROUGET C. & SALZE L. (1986) : «C'est... qui, c'est... que : le jeu des quatre familles», *Recherches sur le français parlé* 7, p. 117-139.
- TLF = *Trésor de la langue française*, 1971-1994, 16 volumes, Paris, CNRS et Klincksieck, puis Gallimard.